

Le vivre-ensemble, ça se construit

Avec l'impact que le covid a pu avoir sur les relations sociales, l'ASTI alerte sur la nécessité d'agir en faveur du vivre-ensemble et a présenté ses propositions pour construire «une communauté de destin».

De notre journaliste
Tatiana Salvan

Une communauté de destin se construit au jour le jour, mais aussi par des politiques concrètes et un cadre législatif adapté», ont insisté hier les représentants de l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), au cours d'une conférence de presse destinée à souligner la nécessité, sinon l'urgence, de mettre en place une «offensive» en faveur du vivre-ensemble, alors que la diversité va croissant au Luxembourg et que la crise du covid a pu avoir un impact négatif sur les relations sociales. Face à ces défis, il ne faut pas attendre que «le temps se charge de rapprocher et de mélanger Luxembourgeois et étrangers». L'ASTI appelle donc à agir à plusieurs niveaux.

Sur le plan constitutionnel

La réforme de la Constitution, un texte vieux de 150 ans, n'est pas à prendre à la légère et chaque mot compte. Aussi, l'ASTI, à l'instar de la Commission de Venise (l'organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles), alerte-t-elle sur le danger que deux dispositions dans cette révision peuvent représenter et qui n'ont toujours pas été amendées à ce jour.

Tout d'abord, à l'article 4, la formule: «La langue du Grand-Duché de Luxembourg est le luxembourgeois» (en français dans le texte!). Une phrase qui pourrait mettre en péril le vivre-ensemble et la démocratie, s'insurge Sergio Ferreira, le porte-parole de l'ASTI: «Ce choix est en totale incohérence avec la réalité linguistique quotidienne de notre société. On est un pays multiculturel.» De surcroît, souligne l'ASBL: «L'ancrage constitutionnel d'une langue est assez rare dans les constitutions modernes.



Photo: fabrizio piziolante

L'ASTI a présenté hier une «offensive» pour le vivre-ensemble.

Par exemple, la Constitution allemande ne fait aucune référence à la langue allemande.» Pour l'ASTI, mieux vaut donc garder la formulation actuelle: «La loi réglera l'emploi des langues en matière administrative et judiciaire.»

L'autre disposition jugée «préoccupante» concerne le principe d'égalité. En effet, la nouvelle formule «Les Luxembourgeois sont égaux devant la loi» suggère une différence hiérarchique entre Luxembourgeois et non-Luxembourgeois, et peut donc amener à des discriminations, alerte Sergio Ferreira: «C'est malsain et cela peut poser de graves problèmes à l'avenir. Nous ne sommes pas à l'abri qu'un mouvement d'extrême droite puisse un jour arriver au pouvoir. Avoir une telle

disposition dans la Constitution lui permettrait immédiatement de créer des distinctions d'un point de vue opérationnel. Il faut envisager tous les cas de figure quand on rédige une Constitution et c'est là un danger que nous pressentons et qu'il vaut mieux éviter.»

Pour l'ASTI, cette formule, de toute façon contraire au droit international, doit être remplacée par: «Toutes les personnes sont égales devant la loi et ont droit sans discrimination à une égale protection de la loi.»

Sur le plan législatif

L'ASTI réclame par ailleurs «rapidement» une nouvelle loi sur l'accueil et l'intégration des étrangers. En effet, si l'association «se réjouit

de la réforme de la loi électorale communale (qui facilite la participation des étrangers aux élections et référendums locaux), elle espère que cette loi sera rapidement approuvée et que des campagnes de sensibilisation seront bientôt mises en place en vue des prochaines élections communales, en juin 2023.

Le vote des étrangers au niveau législatif n'est toutefois pas encore d'actualité (et n'est d'ailleurs pas prévu dans cette révision constitutionnelle). «La position de l'ASTI à ce sujet est claire», précise Sergio Ferreira: «Nous sommes en faveur du droit de vote des étrangers, mais cela n'a pas lieu d'être pour l'instant, car il faut respecter le référendum de 2015.» Les Luxembourgeois avaient alors massive-

ment voté contre l'octroi du droit de vote aux législatives aux résidents étrangers.

Sur le terrain

L'ASTI appelle à davantage de moyens financiers pour permettre «le rapprochement au marché du travail des migrants et des réfugiés et le développement des compétences langagières», des mesures d'intégration indispensables. Elle souligne à cet égard la nécessité de financer des projets de coaching linguistique, de relancer le Parcours d'intégration accompagnée et de financer des projets qui viseraient des secteurs en manque de main-d'œuvre.

Sur le plan administratif

Les personnes sans titre de séjour ont été les premières victimes de l'impact économique et social de la pandémie. Entre la perte des revenus du fait de la cessation des activités et les fermetures des frontières, ces personnes n'ont pu bénéficier d'aucune aide étatique, ni retourner dans leur pays et il a «fallu batailler», rappelle Sergio Ferreira, pour leur permettre d'accéder aux tests covid, puis à la vaccination.

Pour l'ASBL, il faut donc non seulement créer une couverture sanitaire universelle (comme en France ou au Portugal), mais aussi procéder à une régularisation extraordinaire ainsi qu'à la mise en place de mécanismes de régularisation. «Il s'agit de fixer des critères (x années de travail, x années de résidence, etc.) et régulariser les personnes qui les remplissent. On peut aussi s'inspirer des Allemands qui ont créé une autorisation de séjour temporaire pour recherche de travail», explique Sergio Ferreira. «La loi actuelle est très stricte. La réformer ne va pas créer un appel d'air, mais permettre de donner un statut à des personnes qui sont déjà là depuis 5, 10 ou même 15 ans.»

«Luxeosys suscite un très grand intérêt»

François Bausch a fait le point sur le programme satellitaire.

Luxeosys a fait couler beaucoup d'encre ces derniers mois. Lundi, le vice-Premier ministre, ministre de la Défense, François Bausch, a dressé un état des lieux du programme satellitaire devant les députés de la commission de la Défense.

Le programme Luxeosys a été créé par la loi du 14 août 2018, qui autorise le gouvernement à acqué-

rir, lancer et exploiter un satellite et son segment de sol destiné à l'observation de la Terre. La loi du 4 décembre 2020 a autorisé une augmentation des dépenses destinées au programme satellitaire à un maximum de 309 millions d'euros.

François Bausch a expliqué dans son intervention que les procédures en vue de l'adaptation des anciens contrats ainsi que l'élabo-

ration et la finalisation des nouveaux contrats du système gouvernemental d'observation par satellite avancent et respectent les délais prévus. Le ministre de la Défense a par ailleurs souligné que les prévisions actuelles prévoient une marge budgétaire d'une trentaine de millions d'euros pour l'intégralité du projet.

François Bausch a déclaré devant les députés: «J'ai constaté lors des discussions avec mes homologues que le projet Luxeosys suscite un très grand intérêt auprès de nos pays et organisations partenaires et qu'il y existe une réelle demande et un réel besoin en imagerie satellitaire auprès d'eux.» Et de conclure: «Luxeosys permettra non seulement au Luxembourg de respecter ses engagements internationaux en matière de défense, mais aussi surtout de renforcer son tissu spatial et sa crédibilité ainsi que sa renommée dans le domaine spatial et de démontrer que nous sommes un partenaire solidaire et fiable.»



Photo: archives Iq/julien garroy

«Il existe une réelle demande et un réel besoin en imagerie satellitaire», selon François Bausch.

Covid-19 : 104 nouvelles infections

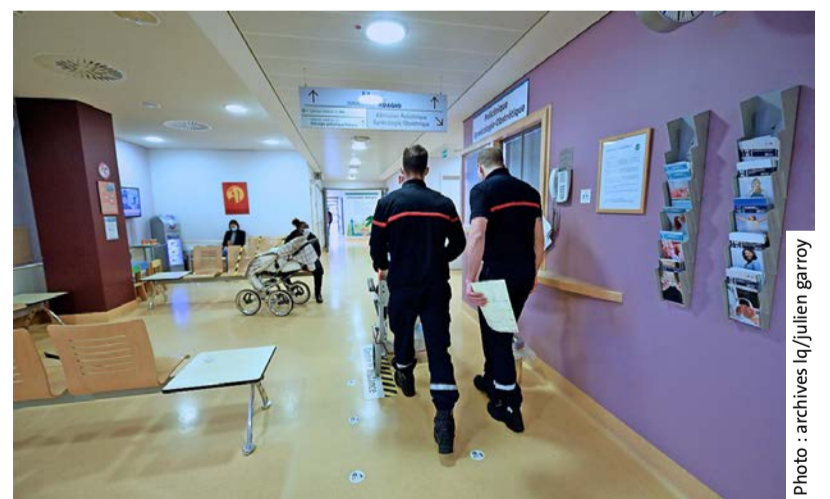


Photo: archives Iq/julien garroy

Au cours de la journée de lundi, 104 résidents ont été infectés au covid-19. Ces nouvelles infections ont été détectées lors des 2 248 tests PCR réalisés au cours des 24 dernières heures. Le taux de positivité s'affiche à 4,63 % et le taux de reproduction à 1.

Au cours des 24 dernières heures, aucun nouveau décès lié au coronavirus n'a été enregistré (837 personnes ont perdu la vie à cause du covid-19 depuis le début de la crise sanitaire). Quant aux hospitalisations, leur nombre enregistre une légère hausse : 3 patients sont en soins in-

tensifs (même nombre que la veille) et 19 en soins normaux (+3), soit un total de 22 personnes hospitalisées à cause du coronavirus (contre 19 la veille). À noter que le pays compte toujours 1 296 infections actives. Enfin, 65 doses de vaccin ont été injectées au cours de la journée de lundi (dose 1 : 24; dose 2 : 41). Depuis le début de la campagne vaccinale, 793 155 doses de vaccins anti-covid-19 ont été administrées dans le pays : dose 1 : 421 706; dose 2 : 371 449. Au total, 409 624 résidents disposent, aujourd'hui, d'un schéma vaccinal complet.